Mairie de
LABASTIDE-BEAUVOIR
Haute-Garonne

République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 8 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi 8 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Georges RAVOIRE, Maire.
Présents : Estelle FAURE, Laetitia LAPAIX, Thierry ALBERT, André DURAND, Florence HUC, Laurent CABANAS, Rozenn IRVOAS, Georges RAVOIRE, André VALETTE, Laurent CHAUVEAU, Hélène ZATKOWSKI, Dany DUBOIS, Simone JULIEN, Serge PINA, Karine SEYMOUR.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Estelle FAURE

1. **Approbation du compte rendu de la dernière réunion**
   Le compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.
2. **Désignation de deux délégués à la commission territoriale du SDEHG secteur Montgaillard Lauragais**
   Monsieur le Maire informe l'assemblée que la désignation des représentants se produit à chaque renouvellement du conseil municipal.
   Il explique que pour le syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne, l'élection de délégués est complexe puisqu'il s'agit d'abord, au sein du conseil municipal, d'élire un délégué pour la commission territoriale de Montgaillard-Lauragais qui élira, à son tour, les représentants au SDEHG. Monsieur le Maire indique que celui-ci est composé de 52 commissions territoriales qui éliront donc les 157 délégués de la Haute-Garonne, soit 1 seul pour le secteur Montgaillard-Lauragais.
   André VALETTE et Simone JULIEN se proposent comme délégués.
   A l'unanimité, les conseillers municipaux désignent André VALETTE et Simone JULIEN comme délégués auprès du SDEHG.
3. **Désignation d'un représentant communal au syndicat Intercommunal de Transport des personnes âgées (SITPA)**
   Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Âgées, qui regroupe un grand nombre de communes, permet à l'ensemble des personnes de plus de 65 ans de voyager en bénéficiant de tarifs préférentiels à hauteur de 35% de réduction sur l'ensemble du département de la Haute-Garonne. Il ajoute que ces personnes ont droit à un aller-retour gratuit par mois et que les bons de transport sont délivrés à la mairie.
   Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Estelle FAURE se propose comme déléguée auprès du SITPA.
   Invités à délibérer, les élus votent à l'unanimité en faveur de cette candidature. Estelle FAURE est donc désignée déléguée auprès du SITPA
4. **Désignation d'un correspondant communal pour la défense nationale**
   Monsieur le Maire explique que le correspondant de la défense nationale est chargé de réceptionner et de diffuser les communications dont il est éventuellement le destinataire ayant un rapport avec la défense nationale.
   Il rajoute qu'il remplit, en premier lieu, une mission d'information et de sensibilisation auprès des administrés au sujet des questions de défense. Il est également l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Enfin, il dispose d'un espace spécifique sur le site Internet du ministère de la défense.
   Florence HUC se propose comme déléguée,
   A l'unanimité, les conseillers municipaux votre pour la candidature de Florence HUC qui devient ainsi le correspondant communal pour la défense nationale.
5. **Désignation des membres du bureau du CCAS**
   Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le centre communal d'action sociale se compose d'un président (le maire de droit), d'un trésorier et d'un secrétaire qui constitue le bureau. Il ajoute que le CCAS a trois fonctions principales :
   1. la mise en œuvre d'une politique d'action locale (prévention, développement d'un réseau d'aide, habitat, éducation, santé, orientation vers l'emploi …),
   2. l'établissement des dossiers d'aide sociale,

3. la coordination de l'action sociale : partenariat entre différentes structures ou institutions sociales.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que Serge PINA propose de gérer une délégation « économie et emploi » qui permettrait de proposer une permanence quelques samedis matins pour recevoir les demandeurs d'emploi de la commune pour les aider dans leur recherche.

Monsieur le Maire propose de passer aux votes.
Dans un premier temps, il demande à l'assemblée de prendre acte de l'initiative de Serge PINA et de se prononcer sur cet accord de principe.

A l'unanimité, les élus votent pour cet accord de principe. La délégation est donc accordée à Serge PINA.

Les conseillers sont maintenant invités à délibérer au sujet des membres du bureau du CCAS, où Estelle FAURÉ, Simone JULIEN, André DURAND et Rozenn IRVOAS ont proposé leurs candidatures.

A l'unanimité, les conseillers municipaux désignent Estelle FAURE, Simone JULIEN André DURAND et Rozenn IRVOAS comme membres du bureau du CCAS.

Florence HUC et André DURAND se proposent pour intégrer la délégation « économie et emploi » auprès de Serge PINA.

Le dispositif est adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

6. <u>Constitution des commissions communales</u>

Les adjoints expliquent à tour de rôle à l'assemblée les missions des commissions qui ont été créées lors du conseil municipal d'installation du 30 mars 2014.
Après avoir entendu les exposés de chacun, les conseillers municipaux sont invités à s'inscrire dans les commissions.

L'organisation suivante est adoptée à l'unanimité :

Commissions	Présidé par	Membres
TRAVAUX URBANISME, ENVIRONNEMENT	André VALETTE	Laurent CHAUVEAU, Laurent CABANAS Florence HUC, Thierry ALBERT et Rozenn IRVOAS.
FINANCES	Georges RAVOIRE	Dany DUBOIS, Laurent CABANAS, Karine SEYMOUR et Florence HUC.
CULTURE COMMUNICATION	Laetitia LAPAIX	Dany DUBOIS, André DURAND, Serge PINA et Simone JULIEN.
PETITE ENFANCE AFFAIRES SCOLAIRES	Estelle FAURE	Laetitia LAPAIX et Georges RAVOIRE.
VIVRE ENSEMBLE	André DURAND	Karine SEYMOUR, Hélène ZATKOWSKI et Rozenn IRVOAS.

21h25 : arrivée de Karine SEYMOUR en séance.

7. <u>Indemnités du maire et des adjoints</u>

Le maire explique qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,
Pour une commune comprise entre 1000 et 3499 habitants, le taux maximal de l'indemnité de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique est de 43% pour le maire et de 16,5% pour les adjoints.
Considérant que la commune compte une population de 1140 habitants, une première proposition est faite par Monsieur le Maire en fixant un taux d'indemnité pour le Maire de 35.8% et de 11.5% pour les adjoints.
Une deuxième proposition est faite par Karine SEYMOUR, conseillère municipale en fixant un taux de 31,96% pour le Maire et de 8,91% pour les adjoints. Ces indemnités incluent les déplacements ou représentations diverses.

Le conseil municipal est invité à se prononcer en faveur de l'une ou l'autre des propositions :

- 1ère proposition : 6 voix « pour », 7 abstentions et 2 « contre »,
- 2ème proposition : 3 voix « pour », 5 abstentions et 7 « contre ».

Suite au vote, la 1ère proposition est adoptée, avec comme taux 35,8 % de l'indice 1015 pour le maire (1 360 € brut) et 11,5 % de l'indice 1015 pour les adjoints (437 € brut).

8. <u>Délégations de pouvoir au maire et aux adjoints</u>

Monsieur le Maire explique aux élus que le maire exécute les décisions qui ont été prises en conseil municipal. Il rajoute que, pour faciliter le fonctionnement quotidien, le conseil municipal peut lui accorder, ainsi qu'aux adjoints, le droit de signer certains documents, dans la limite autorisée par la loi.

Estelle FAURÉ ajoute que, concernant les dépenses, la procédure comptable obligatoire sera bien entendu respectée.

Thierry ALBERT précise qu'il s'agit bien là de dépenses liées au fonctionnement uniquement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité :

- Le droit d'accorder des concessions dans le cimetière,
- D'accepter les dons et legs non grevés de charges ni de conditions,
- Le droit d'achat dans la limite de 2 000 € TTC de matériels, de travaux ou de services dont les dépenses sont prévues au budget,
- La même délégation est accordée aux adjoints dans la limite de 1 000 € TTC.

9. <u>Informations sur les dossiers en cours</u>

- Laetitia LAPAIX adjointe à la culture et la communication explique que dans le cadre du réseau des bibliothèques de l'Hers une manifestation sera organisée pour la commémoration des 100 ans de la 1ère guerre mondiale.
  Elle propose l'organisation d'une soirée lecture de textes par les enfants ou les bénévoles de la bibliothèque suivi d'un film grand public.

- Concernant la mise en place de l'ALAE, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, Estelle FAURE adjointe aux affaires scolaires indique que le projet pédagogique est en phase de détermination.
  Elle ajoute que, suite à un courrier reçu de la Préfecture, quelques différents apparaissent quant au diplôme nécessaire pour la direction de l'ALAE par Mme Caroline CHEVALIER. L'étude est en cours.
  De même, la construction du projet éducatif sera bientôt présentée au conseil municipal.

Prochain conseil municipal le mardi 22 avril à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 23h00.

Estelle FAURÉ	André DURAND	Laetitia LAPAIX	Florence HUC	Laurent CABANAS
Rozenn IRVOAS	André VALETTE	Laurent CHAUVEAU	Georges RAVOIRE	Hélène ZATKOWSKI
Dany DUBOIS	Thierry ALBERT	Serge PINA	Karine SEYMOUR	Simone JULIEN